



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION n° 2018/006

Objet : Signature d'une convention d'utilisation du portail ENGIE

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration qu'en tant que fournisseur d'énergie, et au titre de ses missions de service public et de sa politique de solidarité, ENGIE a mis en place un portail internet permettant de répondre aux demandes d'aides d'énergie et de faciliter la constitution des dossiers.

Le portail ENGIE solidarité apporte en temps réel les informations utiles à l'accompagnement des publics en difficulté avec notamment possibilité de créer les dossiers d'aides du Département (FSL), les aides des CCAS ainsi que d'autres aides publiques. Il permet de consulter directement des informations concernant la situation du client et de déposer des demandes d'aides. Les fonctionnalités mises à disposition sont :

- ✓ La consultation des dernières factures,
- ✓ L'édition de fiches de renseignements,
- ✓ Le dépôt de dossier d'aide,
- ✓ La préparation des ordres du jour de commission
- ✓ La transmission de bordereau de décisions et de paiement des aides
- ✓ Le suivi de l'avancement des dossiers d'aides.

REUNION 2018 MARS

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités d'utilisation du nouveau Portail ENGIE par les utilisateurs.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver la convention d'utilisation du Portail ENGIE et de l'autoriser à signer ladite convention.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'approuver la convention d'utilisation du Portail ENGIE et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS*



- Transmis le 21 MARS 2018
- Affiché le 21 MARS 2018